



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 84208

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport concernant une école de la réussite pour tous rendu par le Conseil économique social et environnemental. En effet, celui-ci préconise de développer les formations d'établissement communes à tous les personnels. Il souhaiterait savoir quelles mesures elle entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère souscrit à la préconisation du rapport du Conseil économique, social et environnemental de développer les formations communes à tous les personnels en établissement : il y reconnaît un axe stratégique de sa politique de formation pour accompagner la mise en oeuvre de la refondation de l'école de la République. En effet, cette modalité de formation est la plus susceptible d'impulser une dynamique de travail efficace au service des apprentissages des élèves si elle s'appuie sur un diagnostic étayé de leurs besoins (faits, statistiques, résultats) et une compréhension fine de leur environnement (social, économique, culturel). Forte de cette conviction et confortée par les retours des académies qui la pratiquent, la direction générale de l'enseignement scolaire (bureau de la formation des enseignants et des personnels éducatifs) a fait de la formation en équipe sur site un indicateur du dialogue annuel de gestion. La circulaire du 3 juin 2015 dite « circulaire de rentrée » précise que les actions de formation doivent s'inscrire de manière privilégiée dans la proximité (bassins, réseaux ou directement école ou établissement). L'enjeu est de développer des actions impliquant les équipes pour favoriser une culture partagée et, ainsi, faciliter la mise en oeuvre des enseignements (disciplinaires et inter-disciplinaires), inscrire l'accompagnement des élèves dans une logique commune et créer une dynamique au sein de l'école ou de l'établissement. La circulaire recommande d'inclure dans le projet d'école ou d'établissement un volet important consacré à la formation et de penser celui-ci comme un levier de mise en oeuvre du projet, en lien étroit avec la recherche et l'innovation. Afin d'outiller les équipes académiques et locales pour la formation sur site des équipes, un séminaire national a été consacré à la thématique « Former les enseignants dans les établissements scolaires : vers une nouvelle aire de professionnalisation ? » (26 et 27 mars 2015) dans le cadre du plan national de formation, en partenariat avec la Chaire UNESCO « former les enseignants au 21e siècle ». C'est dans cette stratégie de déploiement de la formation jusqu'au niveau de l'établissement et dans l'optique que celui-ci doit être considéré comme un « lieu de formation », voire un « lieu formateur » à part entière, que sera conçu le plan de formation à la réforme du collège.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84208

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5115

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7216